



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-VIENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°87-2018-112

PUBLIÉ LE 27 NOVEMBRE 2018

Sommaire

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-26-001 - Arrêté portant délégation de signature à M. Romain LE GENDRE,
directeur adjoint des archives départementales de la Haute-Vienne (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Haute-Vienne

87-2018-11-26-001

Arrêté portant délégation de signature à M. Romain LE
GENDRE, directeur adjoint des archives départementales
de la Haute-Vienne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

**Arrêté portant délégation de signature à M. Romain LE GENDRE,
Directeur adjoint des Archives départementales de la Haute-Vienne**

LA DIRECTRICE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE VIENNE,

Vu le code du patrimoine, livre II sur les archives, parties législatives et réglementaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1421-1 à L 1421-3 et D 1421-1 à D 1421-3 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 24 octobre 2018 publié au Journal officiel de la République le 25 octobre 2018 portant nomination de M. Seymour MORSY, Préfet de la Haute-Vienne ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture et de la Communication du 8 février 2017 portant mise à disposition et affectation de M. Romain LE GENDRE, conservateur du patrimoine, aux Archives départementales de la Haute-Vienne à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu l'arrêté du préfet de la Haute-Vienne du 22 novembre 2018 portant délégation de signature à Mme Pascale MAROUSEAU, conservateur général du patrimoine, directrice des archives départementales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Pascale MAROUSEAU, conservateur général du patrimoine, directrice des Archives départementales de la Haute-Vienne, délégation de signature est donnée à M. Romain LE GENDRE, conservateur du patrimoine, directeur adjoint des Archives départementales de la Haute-Vienne, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives :

- correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du Conseil départemental pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives ;
- engagement de dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives ;
- visas préalables à l'élimination d'archives publiques ;
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques :

- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :

- correspondances et rapports.

Article 2 : l'arrêté de la Directrice des Archives départementales de la Haute-Vienne portant délégation de signature à M. Romain LE GENDRE du 21 février 2017 est abrogé.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Mme Pascale MAROUSEAU, directrice des Archives départementales, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne, et dont copie sera adressé à Monsieur le président du Conseil départemental.

Limoges, le 26 novembre 2018

La directrice des Archives départementales
de la Haute-Vienne



Pascale MAROUSEAU